



MON APPRENTISSAGE AU CECOF

Mise à jour : janvier 2021

Les diplômes préparés au CECOF

■ AUTOMOBILE

CAP / BAC PRO Mécanique automobile
CAP Mécanique Transports routiers
CAP Réparation des Carrosseries
Titre TEAVA
CQP RAV

■ RESTAURATION

Titre pro Agent de Restauration
CAP / BP Arts de la Cuisine
CAP / BP Arts du Service
MC Cuisinier en Desserts de Restaurant

■ ALIMENTATION

CAP / BP Boucher
CAP / MC Charcutier Traiteur
CAP / BP Boulanger
CAP / MC / BTM / BM Pâtissier
CAP Chocolatier

■ VENTE ET COMMERCE

CAP Equipier polyvalent de commerce
Bac Pro Métiers du commerce et de la vente
Titre pro Vendeur Conseiller Commercial
BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

■ COIFFURE

CAP Métiers de la Coiffure
MC Coiffure Coupe Couleur
BP Coiffure

■ FLEURISTERIE

CAP / BP Fleuriste

L'accompagnement

■ INFORMATIONS

- ↪ Sur les métiers,
- ↪ Sur les différentes filières de formation et les diplômes,
- ↪ Sur l'apprentissage (procédure, aspects règlementaires,...)

■ ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'UNE ENTREPRISE

- ↪ Ateliers « Techniques de Recherches d'Emploi » : aide rédaction CV et lettre de motivation, conseils entretien téléphonique et physique,
- ↪ Mise en relation avec des offres d'apprentissage d'entreprises partenaires,
- ↪ Accompagnement personnalisé des entreprises

■ APPUI RELATIONS CONTRACTUELLES

- ↪ Appui à l'établissement du contrat d'apprentissage en conformité avec la réglementation en vigueur,
- ↪ Diffusion du contrat aux partenaires concernés après signature et visa,
- ↪ Suivi et conseils pendant l'exécution du contrat : aspects règlementaires, médiation, ...
- ↪ Aide à la recherche d'une autre entreprise en cas de rupture

■ MAIS AUSSI ...

- ↪ Inscription à l'examen
- ↪ Gestion des premiers équipements avec les fournisseurs



Apprentissage et handicap

Le CECOF s'est engagé dans une démarche qualitative d'accueil en formation des jeunes en situation de handicap. C'est d'ailleurs la raison de notre adhésion à la charte H+ Formation. En effet, cette dernière nous permet de progresser sur la prise en compte du handicap au sein de notre organisme pour faciliter et développer l'insertion de ces jeunes.

Notre offre se décline en 5 actions ciblées en direction des entreprises et des familles :

- ↪ **Informier et sensibiliser** les jeunes et leurs familles sur les démarches de reconnaissance du handicap auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- ↪ **Evaluer** la candidature des jeunes,
- ↪ **Aider** à la recherche d'entreprise,
- ↪ **Conseiller et accompagner** l'entreprise dans sa démarche de recrutement, voire dans son adaptation au poste de travail,
- ↪ **Mettre en place** les adaptations du parcours au CFA.



Contact

Myriam BERGERET

04.74.38.40.22

mbergeret@cecof.asso.fr

Le contrat d'apprentissage

■ Bénéficiaires

Jeunes de 16 à 29 ans révolus,
Certains jeunes de plus de 30 ans,
Les jeunes de 15 ans, s'ils sortent de 3^{ème} ou s'ils atteignent 16 ans avant la fin de l'année civile,
Sans limite d'âge si le jeune est reconnu travailleur handicapé.

■ Droits et obligations de l'apprenti

L'apprenti est un salarié en formation. Il s'engage à :

- Effectuer le travail que lui confie l'employeur, ce travail étant directement lié à sa formation professionnelle,
- Respecter le règlement de l'entreprise et du CECOF,
- Suivre la formation dispensée au CECOF.

■ Nature du contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée en partie en entreprise et en partie en CFA.

■ Durée du contrat

Elle varie de un à trois ans selon le diplôme préparé (CAP, MC, BP, Bac Pro, BTM, BTS) et le niveau de compétences de l'apprenti.

Il est possible de signer des contrats d'apprentissage successifs afin de préparer une spécialisation, un diplôme de niveau supérieur ou un autre métier.

■ Rémunération

Le salaire est calculé sur la base du SMIC (sauf dispositions conventionnelles plus favorables). Le jeune sera affilié à la Sécurité Sociale ou la MSA.

| Age de l'apprenti | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année | 3 ^{ème} année |
|------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Moins de 18 ans | 27 % du SMIC 419.75 € | 39 % du SMIC 606.30 € | 55 % du SMIC 855.04 € |
| 18 – 20 ans | 43 % du SMIC 668.48 € | 51 % du SMIC 792.85 € | 67 % du SMIC 1 041.59 € |
| 21 – 25 ans | 53 % du SMIC 823.95 € | 61 % du SMIC 948.32 € | 78 % du SMIC 1 212.60 € |
| 26 ans et plus | 100 % du SMIC 1 554.58 € | 100 % du SMIC 1 554.58 € | 100 % du SMIC 1 554.58 € |



Des règles particulières de rémunération sont prévues en cas de prolongation ou réduction de la durée de l'apprentissage, en cas de modification de cette durée en raison du niveau du jeune et en cas de contrats successifs (mention complémentaire,...)

■ Formation au CECOF

L'apprentissage est une formation en alternance entre l'entreprise et le CFA. Le CECOF assure au minimum 400h de formation par année de contrat, laquelle peut varier en fonction des diplômes préparés.

La formation est sanctionnée par un diplôme de l'Education Nationale ou par un titre homologué reconnu par les branches professionnelles.

Le temps passé au CFA est assimilé à du temps de travail effectif et doit être rémunéré comme tel.

■ Maître d'apprentissage

L'entreprise a l'obligation de désigner un ou plusieurs maître(s) d'apprentissage compétent(s). En effet, il(s) doit(vent) remplir les conditions définies par chaque branche professionnelle :

- Soit un diplôme ou titre correspondant à la formation préparée par le jeune et un an d'expérience professionnelle ;
- Soit deux ans d'expérience professionnelle en relation avec la formation préparée par le jeune.

■ Formalités

1. L'entreprise doit établir le contrat d'apprentissage (pour tout renseignement, veuillez nous contacter).
2. Le contrat d'apprentissage doit être signé par l'employeur, l'apprenti(e) et son représentant légal (si mineur) et renvoyé au CECOF (par courrier ou par mail).



A cette étape, nous vous conseillons de faire une copie du contrat d'apprentissage signé.

3. Le CECOF réceptionne le contrat et vérifie les places disponibles dans la formation demandée. **Si la section n'est pas complète**, le contrat sera visé et renvoyé à l'OPCO. En parallèle, l'apprenti recevra son dossier d'inscription à remplir ainsi que le calendrier de l'alternance. Dès lors, il pourra se rendre en cours en fonction du calendrier reçu.

L'entreprise se charge d'établir la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) et la transmet à l'URSSAF ou la MSA. Egalement, l'employeur doit effectuer les démarches pour la visite médicale du Travail.

■ Rupture

Pendant la période d'essai (45 jours de présence effective en entreprise), le contrat peut être résilié unilatéralement par l'une ou l'autre des parties (sans motif ni préavis).

Passé ce délai, la résiliation du contrat peut intervenir :

- Sur accord exprès et bilatéral des parties (rupture d'un commun accord) ;
- Aux termes d'une procédure de licenciement en cas de : force majeure/faute grave de l'apprenti/inaptitude constatée par le médecin du travail/décès de l'employeur-maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle ;
- Par la démission de l'apprenti et après respect d'un préavis, dans les conditions déterminées par décret ;
- En cas d'obtention du diplôme : l'apprenti peut mettre fin à son contrat avant le terme fixé initialement, à l'issue d'un préavis de deux mois, sous certaines conditions règlementaires.

■ Aides aux Employeurs d'Apprentis

Aide unique

↳ Montant de l'aide

| Année d'exécution du contrat | Montant maximum de l'aide |
|------------------------------|---------------------------|
| 1 ^{ère} année | 4 125 € |
| 2 ^{ème} année | 2 000 € |
| 3 ^{ème} année | 1 200 € |

Rentrée 2020 / 1^{ère} année :
8 000 € pour les majeurs
5 000 € pour les mineurs

↳ Condition pour le versement de l'aide unique

- Entreprise de moins de 250 salariés ;
- Contrat signé à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat (niveau III et IV).

L'aide unique est versée mensuellement à condition que l'employeur produise à l'ASP la DSN de l'apprenti.

Plateforme d'assistance ASP : 0820 825 825 / contact-sylae@asp-public.fr

Exonération de cotisations sociales

Le salaire des apprentis bénéficie de la réduction générale de **charges patronales** sur les bas salaires (ex Réduction Fillon) (*simulateur* : <https://www.urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/estimateur-de-la-reduction-gener.html?ut=estimateurs>).

En ce qui concerne les **cotisations salariales**, l'apprenti bénéficie d'une exonération totale dans la limite de 79 % du SMIC.

Une aide supplémentaire est possible en cas d'embauche d'un apprenti reconnu travailleur handicapé.



Contact
Sébastien JAILLARDON
07.71.78.69.41
sjaillardon@cecof.asso.fr

Vos démarches auprès des entreprises

■ Curriculum Vitae

Le CV doit présenter les principaux éléments de votre parcours scolaire et personnel et contenir des informations qui sont nécessaires à une entreprise pour vous connaître.



N'oubliez pas les expériences professionnelles ou les stages que vous avez pu effectuer.

| | | |
|---|--|--------------------------|
| Kimberley DUPONT | | Photo Professionnelle |
| <i>Apprentie pour CAP Fleuriste</i> | | |
| <p>Contact</p> <hr/> <p>06.52.34.12.56 k.dupont@gmail.com 52, avenue de la Libération 01500 Ambérieu en Bugey Née le 17/07/2005 (15 ans) BSR (scooter)</p> <p>Compétences</p> <hr/> <p>Sérieuse Sens artistique Motivée Ponctuelle</p> <p>Compétences techniques</p> <hr/> <p>Anglais (bases) Word/Excel (notions de base) Recherches Internet</p> <p>Centres d'intérêt</p> <hr/> <p>Dessin (cours depuis 2 ans) Pratique du basket-ball</p> | <p>FORMATION</p> <hr/> <p>2019-2020 3^{ème} générale – Collège St Exupéry Ambérieu-en-Bugey (01)</p> <p>EXPERIENCE</p> <hr/> <p>Du 5 au 10 Stage d'observation <u>avril</u> 2020 <u>Flower's Power – Ambérieu en Bugey</u> Aide à la composition de bouquets, aide à la vente de fleurs.</p> <p>Juillet 2020 Garde d'enfants</p> | |

■ Lettre de motivation

Elle doit vous permettre d'obtenir un rendez-vous dans l'entreprise. Elle doit donc s'adresser personnellement au responsable.

Rédiger une lettre manuscrite ou dactylographiée sans faute d'orthographe, le mieux étant de la remettre en main propre au responsable de l'entreprise. Vous pouvez également l'envoyer par mail ou par courrier en veillant toujours à la personnaliser.

Si, au bout de 15 jours, l'entreprise n'a pas pris contact avec vous, rappelez-la afin de connaître la suite à donner à votre candidature.

Kimberley DUPONT
52, avenue de la Libération
01500 AMBÉRIEU EN BUGEY

Aux Milles Fleurs
A l'attention de Mme Thomas
10, rue du Chemin
01500 AMBÉRIEU EN BUGEY

Ambérieu en Bugey, le 1^{er} mars 2020

Objet : candidature pour un contrat d'apprentissage en CAP Fleuriste

Madame,

Actuellement en classe de troisième, je souhaiterais m'orienter vers la voie de l'apprentissage pour me former à un métier et préparer un diplôme.

Le métier de fleuriste m'intéresse particulièrement, car j'aime la relation avec la clientèle et la créativité que demande la confection des bouquets. J'ai pu découvrir votre métier lors d'un stage qui a confirmé mon choix. L'employeur a apprécié ma motivation et mon dynamisme pendant le stage.

Je désire entrer dans la vie active, c'est pour cette raison que je vous propose ma candidature pour un poste d'apprentie dans votre entreprise.

Je souhaiterais vous rencontrer pour expliquer pourquoi j'aimerais apprendre votre métier.

Recevez, Madame, mes sincères salutations.

Kimberley Dupont

■ Prise de contact

Préparer l'entretien téléphonique

1. Rechercher les entreprises à contacter (Internet, réseaux sociaux, relations, pages jaunes, liste donnée par le CECOF,...)
2. Prévoir les dates et heures auxquelles vous êtes disponible et en lien avec l'activité de l'entreprise (ex : ne pas contacter de restaurateur entre 11h et 15h)
3. Préparez ce que vous allez dire à l'entreprise : « Bonjour, je m'appelle Océane, je suis actuellement en 3^{ème} et j'ai pour projet de devenir coiffeuse, le responsable du salon est-il disponible ? ».



Utilisez un tableau de prospection pour noter les coordonnées de l'entreprise contactées et l'avancée de vos recherches.

Le contact téléphonique

Présentez-vous et donner la raison de votre appel, à savoir, **obtenir un rendez-vous !**

Si votre interlocuteur ne connaît pas l'apprentissage, proposez-lui de contacter M. Jaillardon (07.71.78.69.41)

Pensez à noter la date, l'heure et le lieu de rendez-vous. Demandez le nom de la personne que vous allez rencontrer. Faites préciser également si vous devez vous présenter accompagné(e) de vos parents ou d'un adulte qui suit votre projet.



- Enregistrez un message bref et précis sur votre répondeur
- Les messages trop longs ou fantaisistes n'incitent pas à vous rappeler

■ Entretien de motivation

L'entretien permet :

- Au chef d'entreprise de s'assurer que le jeune est bien l'apprenti qu'il recherche,
- A l'apprenti de s'assurer que le poste et l'entreprise lui conviennent.

Préparer l'entretien

Il est impératif d'être à l'heure au rendez-vous (voire 5 min avant l'heure fixée) :

- Bien vérifier la date, l'heure et le lieu de rendez-vous,
- N'oubliez pas de présenter vos excuses en cas d'empêchement et de demander un nouvel entretien.

Préparez ce que vous allez dire à l'employeur pour le convaincre :

- *Pourquoi ai-je choisi ce métier ?* Argumentez : dire que l'on est motivé(e) ne suffit pas ! Ici, interviennent les différents stages que vous avez pu effectuer / n'hésitez pas à proposer une période de stage dans l'entreprise.
- *Quelles qualités faut-il avoir pour faire ce métier ?* Est-ce que je les possède ? Argumentez : « je suis manuel car je sais changer une batterie/j'aime essayer de nouvelles recettes de cuisine ».
- *Quels sont les avantages et les inconvénients de ce métier ?*

L'entretien

Dans un premier temps, présentez-vous seul à l'entretien. Certains employeurs souhaiteront rencontrer les parents ou un adulte qui suit votre projet, son choix sera à respecter.

Pensez à dire bonjour, veillez à être souriant. Une attitude positive et polie favorise la communication. **Soyez clair et précis**, à l'écoute des questions que l'employeur vous posera et répondez le plus sincèrement possible. N'hésitez pas à poser des questions pertinentes et qui feront transparaître votre intérêt et votre motivation.

Pensez à apporter votre CV et lettre de motivation pour l'entretien, ainsi qu'un stylo et un support papier.



- Pensez à éteindre votre téléphone lors des entretiens ;
- Ayez une tenue correcte : pas de casquette ni d'écouteurs ni de chewing-gum ;
- Attention à la façon dont vous vous exprimez ;
- Ne vous impatientez pas si l'employeur vous reçoit en entretien avec un peu de retard.

■ Suivi de votre candidature

Ce tableau de prospection doit vous permettre de noter les différentes entreprises que vous avez contactées dans le cadre de votre recherche de maître d'apprentissage.



Conservez ce tableau !

Il pourra vous être demandé pour attester de votre implication dans votre projet.

| Date du contact | Coordonnées entreprise (nom, adresse, mail, tél) | Réponse de l'employeur | Rendez-vous | |
|-----------------|--|---------------------------|-------------|--------------|
| | | | Date/heure | Observations |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |



| Date du contact | Coordonnées entreprise (nom, adresse, mail, tél) | Réponse de l'employeur | Rendez-vous | |
|-----------------|---|------------------------|-------------|--------------|
| | | | Date/heure | Observations |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Les aides

■ Les transports

- La carte Illico Solidaire : réduction de 75% de réduction / Formulaire et documents disponibles sur www.ter.sncf.fr
- Les lignes privées du CECOF : 2 lignes hebdomadaires et 2 lignes quotidiennes / Détails et tarifs disponibles sur cecof.asso.fr

■ Le logement

- APL : prise en charge d'une partie du loyer / conditions sur caf.fr
- Aide mobili-jeune : aide pouvant aller jusqu'à 100€ par mois / formulaire et détails sur mobilijeune.actionlogement.fr
- Form'toit : plateforme qui recense les offres de logements / offres sur formtoit.org

■ Le permis

Aide de 500 € : concernent les majeurs sous contrat d'apprentissage ayant une facture ou un un devis de moins de 12 mois / Formulaire et renseignements auprès du CECOF directement

■ Matériel et premiers équipements

- Carte Pass' Région : Commande s'effectue via le site Internet et est ensuite validée par le CECOF lors de la 1^{ère} semaine de cours / avantages et procédure sur jeunes.auvergnerhonealpes.fr
- Matériel et premiers équipements : Les commandes des premiers équipements professionnels se font directement auprès du CECOF et sont récupérés par les jeunes lors de leur première semaine de cours / Bons de commandes et détails sur cecof.asso.fr

**COLLÉGIENS
ET LYCÉENS,
EXPLOREZ
VOTRE FUTUR
MÉTIER!**

**Gratuit et facile à mettre en place,
le mini-stage vous immerge
dans le monde professionnel.**



• **Pourquoi le faire ?**

- Mieux vous orienter
- Vous aider à choisir votre futur métier



• **Pour qui ?**

- Les collégiens de 4^e et 3^e (à partir de 14 ans)
- Les lycéens
- Les étudiants



• **Quelle durée ?**

- De 1 à 5 jours maximum par stage
- Nombre de stage illimité



• **Quand ?**

Pendant les vacances scolaires (y compris les vacances d'été)



• **Où ?**

En entreprise (publique ou privée), association, profession libérale

Même au
CECOF !



• **Comment ?**

- Commencez par trouver une entreprise d'accueil
- Téléchargez la convention de stage sur : elycee.auvergnerhonealpes.fr
- Contactez la CCI* ou la CMA** (pour les métiers de l'artisanat) qui établira votre convention de stage

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2019.



*CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
**CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Un conseil : faites-vous connaître au CECOF !

■ Pré-inscription

Afin de vous compter parmi nos candidats, n'hésitez plus et pré-inscrivez-vous sur notre site Internet rubrique « **Admission / Devenir apprenant(e)** ».

Cette démarche n'est pas engageante pour les parties mais elle aura le mérite de vous faire profiter des offres de contrat d'apprentissage de nos entreprises partenaires !

■ Visite virtuelle

Prenez le temps de découvrir les **locaux, les équipements et les installations modernes et professionnels** depuis votre canapé ! Visite virtuelle disponible sur www.cecof.asso.fr

■ Rendez-vous individuel

Prenez rendez-vous avec nos chargés de mission afin de construire votre projet professionnel, être accompagné dans les recherches de terrain d'apprentissage et les formalités jusqu'à l'intégration définitive. Prise de rendez-vous au **04.74.38.40.22**

■ Atelier Objectif Apprentissage

Démarquez-vous de la concurrence grâce à nos **conseils sur le CV, lettre de motivation et entretiens avec les employeurs**.

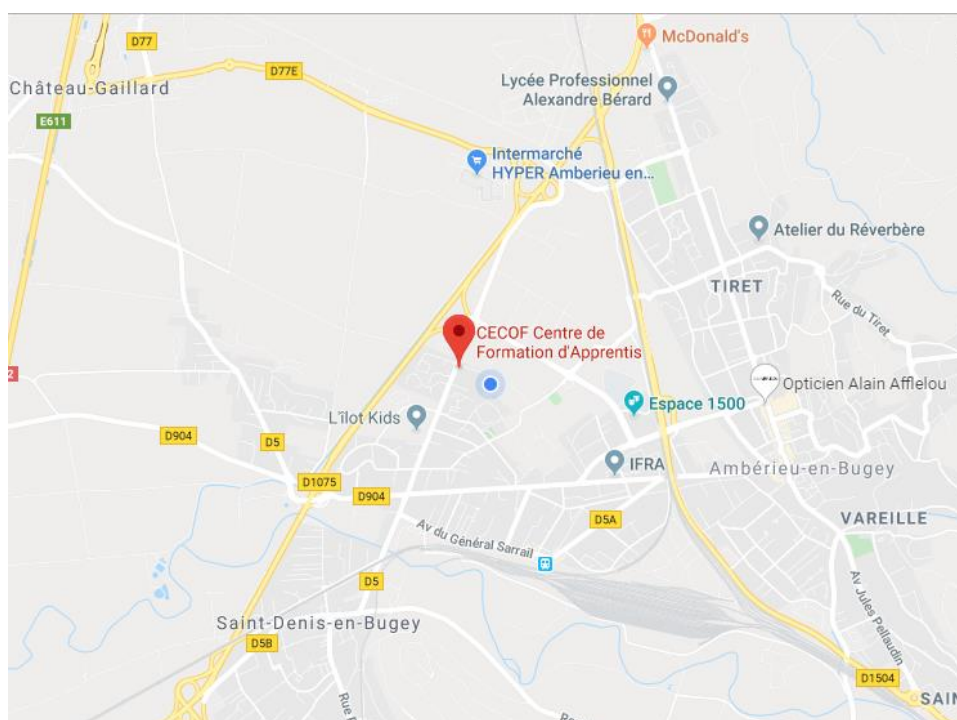
Pour cela, inscrivez-vous à un **Atelier Objectif Apprentissage** sur notre site Internet www.cecof.asso.fr

Venez nous rencontrer !

Le CECOF est situé à proximité de la Plaine de l'Ain à :

*54 km de Lyon,
35 km de Bourg en Bresse,
48 km de Belley,
15 min à pied de la gare.*

En voiture : A 42, sortie n°8
« Ambérieu en Bugey »



Samedi 30 janvier de 9h à 13h

Samedi 6 mars de 9h à 13h

Mercredi 7 avril de 14h à 17h

Mercredi 5 mai de 14h à 17h